



Sébastien TRIPET et Julien MARRY

Notaires associés

11 Allée des Moubins – Mansarde Catalogne – 97231 LE ROBERT (Martinique)
Téléphone: 05 96 58 20 23 / Télécopie: 05 96 58 48 08
Mail : etude97211.trinite@notaires.fr
Site Web : <https://www.etude-tripet-marry.notaires.fr/>

Parking gratuit sur place

Réception sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8H à 13H et de 14H à 17H sauf mercredi de 8H à 13H

Me Sébastien TRIPET
Notaire

sebastien.tripet@notaires.fr

Me Julien MARRY
Notaire

julien.marry@notaires.fr

Me Annabelle DIDELOT
Notaire

didelot.annabelle@notaires.fr

Service succession - famille

Mme Hélène WACHTER

Dossier suivi par
Anne BELHUMEUR
anne.belhumeur.97211@notaires.fr

Monsieur le Préfet
PREFECTURE DE LA MARTINIQUE
82 rue Victor Sévère
BP 657/658
97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX



PRESCRIPTION ACQUISITIVE héritiers Eugénie RENETTE
1011927 /AD /BA /

Le Robert, le 26 septembre 2022

Monsieur le Préfet,

En application du Décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété prescriptive portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, je vous prie de trouver, sous ce pli, un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par moi le 26 septembre 2022, concernant les conjoints BEAUMONT.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq années.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

A. DIDELOT

Successes et détenteurs des minutes de : Me BELHUMEUR / Me HAYOT / Me COGNET / Me PETIT
Membre d'une association agréée accepte le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.
Le paiement des actes donnant lieu à publicité foncière devra obligatoirement être effectué par virement au-delà de 3 000 €.

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)						
FR93	4003	1000	0100	0020	2772	D25
Identifiant International de la banque (BIC)				CDCGFRPPXXX		

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département
Service

<i>Partie destinée au rédacteur de l'acte</i>	
PRESCRIPTION ACQUISITIVE héritiers Eugénie RENETTE / 1011927 / BA / AD	
Rédacteur de l'acte Maître Annabelle DIDELOT Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Sébastien TRIPET et Julien MARRY», titulaire d'un office notarial au ROBERT, 11 allée des Moubins, Mansarde Catalogne	Nombre de feuilles utilisées
Nature et date de l'acte NOTORIETE ACQUISITIVE DU 26 septembre 2022	4

ANCIEN PROPRIETAIRE

Inconnu

NOUVEAUX PROPRIETAIRES

1° Monsieur Augustin **BEAUMONT**, retraité, demeurant à GROS-MORNE (97213) chemin Beaumont, Dumaine Ouest.
Né à GROS-MORNE (97213) le 28 août 1949.
Divorcé de Madame Suzette **ABEILLE** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE (97200) le 9 janvier 2019, et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

2° Monsieur Gérard **BEAUMONT**, retraité, demeurant à GROS-MORNE (97213) quartier Bois Léopard.
Né à GROS-MORNE (97213) le 23 février 1951.
Divorcé de Madame Marie Martine **MOCELLIN** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de PARIS (75000) le 16 décembre 1988, et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

3° Madame Félicienne Bernadette **BEAUMONT**, retraitée, épouse de Monsieur André Bernardin **VOYER**, demeurant à POISSY (78300) 19 rue des Prêcheurs.
Née à GROS-MORNE (97213) le 11 juin 1952.
Mariée à la mairie de POISSY (78300) le 6 janvier 2001 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Frédéric AUJAY, notaire à POISSY (78300), le 29 novembre 2000.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

4° Monsieur Alexandre Pierre **BEAUMONT**, époux de Madame Solange Félicité **THERESE-BASILE**, demeurant à une adresse inconnue.
Né à SAINT-JOSEPH (97212) le 23 février 1955.
Marié à la mairie de CARRIERES-SOUS-POISSY (78955) le 14 janvier 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

5° Monsieur Philibert **BEAUMONT**, retraité, époux de Madame Florence **LESPAGNOL**, demeurant à DIJON (21000) 3 C avenue Kellermann.
Né au GROS-MORNE (97213) le 15 novembre 1957.

Département

Service

Date

1

2

3

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

Marié à la mairie de DIJON (21000) le 10 juillet 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

6°) Madame Rose Agathe **BEAUMONT**, demeurant à LES TROIS-ILETS (97229) habitation Desgrottes, Résidence Terraille, Bâtiment Gargoulette, porte A8.

Née à SAINT-JOSEPH (97212) le 5 mars 1961.

Divorcée de Monsieur Aeman Kumar **KOWLESSUR** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de PARIS (75000) le 1er décembre 1988, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

7°) Monsieur Sylvestre Philippe **BEAUMONT**, agent de logistique générale, demeurant à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) 28 rue Ginette Neveu.

Né à SAINT-JOSEPH (97212) le 9 juin 1962.

Ayant conclu avec Madame Annick CHABROL un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 10 mars 2009, enregistré à la mairie de PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT le 10 mars 2009.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

8°) Madame Anite Gertrude **BEAUMONT**, sans emploi, épouse de Monsieur David Hyacinthe **COURSET**, demeurant à RIVIERE-SALEE (97215) cité Plaisance, Bâtiment 3 appartement 17.

Née à SAINT-JOSEPH (97212) le 17 mars 1964.

Mariée à la mairie de SAINT-ESPRIT (97270) le 22 décembre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

9°) Madame Henriette Martine **BEAUMONT**, demeurant à GROS-MORNE (97213) résidence Manzel, bâtiment Geronia B, porte 3.

Née à SAINT-JOSEPH (97212) le 13 novembre 1966.

Divorcée de Monsieur Tristan **BERNARD** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE (97200) le 25 avril 2002, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

10°) Madame Francine Valérie **BEAUMONT**, demeurant à LE ROBERT (97231) Pointe Lynch, bâtiment Indien, n° 135.

Née à SAINT-JOSEPH (97212) le 27 novembre 1968.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°3

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

Au GROS-MORNE (MARTINIQUE) 97213 Lieu-dit "Tamarins"

Une PARCELLE DE TERRE, sur partie de laquelle existe une maison à usage d'habitation,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	241	TAMARINS	00 ha 11 a 97 ca

Division cadastrale

La parcelle originairement cadastrée section D numéro 26 lieudit "Tamarins", pour une contenance de vingt-cinq ares quatre-vingt-quinze centiares (00ha 25a 95ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division sont issues les parcelles suivantes :

La parcelle, objet des présentes, cadastrée section D numéro 241.

Et la parcelle désormais cadastrée section D numéro 242 lieudit "Tamarin", pour une contenance de treize ares vingt-six centiares (00ha 13a 26ca).

Cette division résulte d'un document modificatif du parcellaire dressé par le cabinet Bernard MARTIN, géomètre expert au LAMENTIN, 60 rue Schoelcher, le 26 juillet 2021 sous le numéro 2765M.

Une copie de ce document est annexée.

Ce document est annexé à l'extrait cadastral modèle 1, délivré par le service du cadastre, dont le notaire soussigné requiert la publication de l'ensemble des divisions parcellaires relatées sur l'extrait de plan, y compris celles éventuellement non visées par l'opération immobilière objet des présentes, auprès du service de la publicité foncière compétent, simultanément aux présentes.

2.- Que cette parcelle de terre a toujours été occupée, exploitée, entretenue et habitée par les consorts BEAUMONT, susnommés.

3.- Qu'il existe sur ladite parcelle de terre un immeuble qui a constitué, depuis plus de 30 ans, la résidence principale de Madame Eugénie Sylvanise RENETTE, dont ils sont les héritiers, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété reçu par le notaire soussigné le 8 juin 2021 ;

4.- Que Maître Annabelle DIDELOT, notaire au ROBERT, dûment mandaté par les consorts BEAUMONT, susnommés, a fait paraître à la date du 8 août 2022 dans le journal d'annonces légales "FRANCE ANTILLES" l'insertion suivante ci-après littéralement reproduite :

Suite au décès de Mme Eugénie Sylvanise RENETTE, ses héritiers : Monsieur Augustin BEAUMONT, Monsieur Gérard BEAUMONT, Madame Félicienne BEAUMONT, Monsieur Philibert BEAUMONT, Madame Rose BEAUMONT, Monsieur Sylvestre BEAUMONT, Madame Anite BEAUMONT, Madame Henriette BEAUMONT et Madame Francine BEAUMONT ont chargé Me Annabelle DIDELOT, notaire au ROBERT, 11 allée des Moubins, quartier Mansarde Catalogne, de régulariser par acte authentique la prescription trentenaire prévue par l'article 2229 du code civil dont ils entendent se prévaloir sur une parcelle située au GROS-MORNE (972), Tamarins, cadastrée section D, n° 241, pour 11a 97ca, sur laquelle existe un immeuble qui a constitué depuis plus de 30 ans la résidence principale de leur mère, Mme Eugénie Sylvanise RENETTE.

Toute personne pouvant faire valoir un droit quelconque sur ladite parcelle ou la revendiquer, est invitée à se faire connaître de Me DIDELOT à l'adresse indiquée ci-dessus.

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°4

Tous dres, déclaration ou opposition devront être formulées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 15 septembre 2022, date à partir de laquelle il sera procédé à la constatation authentique de la prescription en question.

Pour avis

Me Annabelle DIDELOT

Maître Annabelle DIDELOT, notaire soussigné, déclare qu'à la suite de cette insertion, aucune réclamation, revendication ou contestation de quelque nature que ce soit, ne lui a été présentée ou simplement portée à sa connaissance jusqu'à ce jour.

5.- Que, par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies au profit des conjoints BEAUMONT, susnommés, qui doivent être considérés comme propriétaires du bien sus désigné.

EFFET RELATIF

Possession trentenaire.

EVALUATION

Pour la perception de la taxe de publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, le **BIEN** est évalué à QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR).